



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 4 décembre 2020 - 19h00

### COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY et Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING décédés récemment.

En préambule à la séance, une présentation est faite par l'association CLIM' ACTIONS dont le but est de proposer un accompagnement pour préparer le territoire au changement climatique par différentes actions, notamment en direction des collectivités. Cf document joint

#### 1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

#### 2. Administration Générale.

- *Installation d'un nouveau conseiller municipal.*

Madame Le Maire rappelle que Monsieur Yannick LUCAS ayant fait part de sa volonté de démissionner par courrier reçu en mairie le 27 novembre 2020, il est procédé conformément à l'article L270 du code électoral à l'installation de Monsieur Mikael MAHAGNE en qualité de conseiller municipal.

Monsieur Mikael MAHAGNE remplacera également Monsieur Yannick LUCAS au sein des commissions travaux et communication.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 04 juin 2020, le conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n° 12-2020 : Signature de l'accord cadre à bons de commandes – assainissement collectif.

Signature de l'accord cadre à bons de commandes pour des travaux d'assainissement collectif avec la société SBCEA sise ZA de Port Arthur 56930 PLUMELIAU.

Délégation n° 13-2020 : Signature des conventions d'effacement des réseaux – rue de la Madeleine.

Signature des conventions de participation financière des travaux d'effacement des réseaux rue de la Madeleine à BAUD, avec MORBIHAN ENERGIES et ORANGE.

Délégation n° 14-2020 : Signature du contrat SPS pour les travaux de rénovation des services techniques et de la maison du cimetière.

Signature des contrats de mission SPS avec Apave- Place Albert Einstein-CS 92259 - 56038 VANNES CEDEX pour les travaux de rénovation des services techniques et de la maison du cimetière.

- *Dérogation au repos dominical 2021 - avis du Conseil Municipal.*

A la demande des magasins LIDL et CARREFOUR qui sollicitent l'ouverture les dimanches 19 et 26 décembre 2021, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'ouverture le dimanche après-midi en application de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 (Loi MACRON),

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation des magasins LIDL et CARREFOUR en autorisant l'ouverture les dimanches jusqu'à 17h.

- *Mise à disposition de la piscine de BAUD à Centre Morbihan Communauté.*

Le transfert à la communauté à la communauté de communes de la compétence facultative « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert pour l'exercice de cette compétence, soit : les installations de la piscine située Place du Champ de Foire à Baud, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition à la communauté de communes de ces équipements.

### 3. Finances.

- *Tarifs municipaux – boutique du Musée.*

Le Conseil Municipal vote les tarifs de vente de nouveaux livres à la boutique du Musée: "Une Bretagne si étrange" (14.90€) et "Clichés armoricains" (12€),

- *Demande de subvention pour les projets culturels - DRAC*

Le Conseil Municipal décide de solliciter des aides financières de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Département, de la Région pour tous les projets portés par la médiathèque, le musée de la carte postale et la direction du Quatro dans les domaines de la valorisation et médiation du patrimoine, les diffusions et expositions culturelles, les résidences artistiques et les projets d'éducation artistique et culturelle.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la date de la clôture de l'exposition « Pop ou pas pop ? » le samedi 6 mars 2021.

- *Demande de subvention DETR et DSIL.*

Le Conseil Municipal sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) afin d'obtenir des aides financières pour les projets d'investissements à venir (réhabilitation de l'école du Centre, pistes cyclables, halles couvertes, acquisitions foncières...)

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 1288.34 € pour le budget commune et 4574.35 € pour le budget assainissement.

- *Décision modificative n°2 – budget principal.*

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que lors du vote du budget primitif, certains comptes ont été insuffisamment approvisionnés : elle invite donc le Conseil Municipal à procéder aux ajustements suivants :

Fonctionnement					
Dépenses réelles			Recettes réelles		
Imp./fonct.	Libellés	Montant	Imp./fonct.	Libellés	montant
<b>65</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>+30 000</b>			
6574/211	Subvention aux associations	-20 000			
6558/211	Autres contributions obligatoires	+50 000			
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>+ 1000</b>			
7391171/020	Dégrevements jeunes agriculteurs	+1 000			
Investissement					
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
Imp./inv	Libellés	Montant	Imp./inv	Libellés	montant
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>12 000</b>	<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>12 000</b>
2313/212	Travaux	12 000	2031/212	Etudes	12 000

Assainissement :

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que lors du vote du budget primitif, certains comptes ont été insuffisamment approvisionnés : elle invite donc le Conseil Municipal à procéder aux ajustements suivants :

Fonctionnement					
Dépenses réelles			Recettes réelles		
Imp./fonct.	Libellés	montant	Imp./fonct.	Libellés	montant
6542	Créances éteintes	+1200			
673	Titre annulé sur exercice antérieur	+ 500			
TOTAL		+ 1 700 €		TOTAL	0,00 €

- *Dépenses d'investissement – autorisation du mandatement du ¼ des crédits.*

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2020.

- *Suppression de la régie camping.*

Suite à la vente du camping de l'Orée du Bois, le Conseil Municipal supprime la régie de recettes qui n'a plus lieu d'être.

- *Règles et procédures d'intervention de la collectivité en cas de décès.*

Afin d'harmoniser les règles et procédures de prise en charge par le budget communal en cas de décès d'un élu et d'un agent, le Conseil Municipal décide d'approuver les règles ci-après :

CONSEILLER MUNICIPAL	Avis de décès / gerbe
ENFANT CONSEILLER MUNICIPAL EN FONCTION	Avis de décès / gerbe
CONJOINT CONSEILLER MUNICIPAL EN FONCTION	Avis de décès / gerbe
PARENT CONSEILLER MUNICIPAL EN FONCTION	Avis de décès
ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL	Avis de décès
AGENT MUNICIPAL	Avis de décès / gerbe
ENFANT AGENT MUNICIPAL EN FONCTION	Avis de décès / gerbe
CONJOINT AGENT MUNICIPAL EN FONCTION	Avis de décès / gerbe
PARENT (père-mère) AGENT EN FONCTION	Avis de décès
ANCIEN AGENT MUNICIPAL	Avis de décès

#### 4. Ressources humaines.

- *Intégration de la prime annuelle au régime indemnitaire.*

A la demande du trésorier, il est nécessaire de modifier la délibération réglementant le régime indemnitaire des agents, puisque le versement de la prime annuelle en une seule fois en fin d'année ne sera pas autorisé.

En conséquence, le Conseil Municipal valide la modification de la délibération afin de permettre un versement mensuel de cette prime annuelle qui sera dès lors directement intégrée au régime indemnitaire individuel.

#### 5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Modification du PLU – ZA de Kerjosse*

L'entreprise MAREL déjà installée sur la zone du Dressève à BAUD souhaite s'agrandir et s'implanter sur la zone d'activités de Kerjosse.

Pour se faire, une modification du PLU est nécessaire afin de changer le zonage du secteur (passage de zone 2AUI en zone 1AUI) et le Conseil Municipal décide en conséquence d'engager la procédure.

- *Convention d'occupation du domaine public à ENEDIS.*

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer avec ENEDIS les conventions de servitude et de mise à disposition du domaine public permettant la réalisation des travaux sur les parcelles situées aux lieudits Kerdrolo et Coët Er Houarn.

#### 6. Questions diverses.

##### Agenda :

Jeudi 28 janvier 2021 : Débat d'Orientations Budgétaires

Jeudi 11 mars 2021 : Vote du budget

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une signature avec Mutualia afin de faire bénéficier aux baldiviens et aux agents communaux de tarifs avantageux pour leur mutuelle.

Le Conseil Municipal doit procéder à une régularisation du domaine public (réalignement) par un échange de parcelles entre Monsieur CONFRERE (rue de La Libération) et la commune.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu annuel d'activités réalisé par EADM qui retrace les principales évolutions pour l'année 2019 de l'opération d'aménagement de la ZAC des Oiseaux.

Par ailleurs, Madame Pascale GILLET fait part au Conseil Municipal du rachat d'EADM par Bretagne Sud Habitat qui reprendra donc la concession d'aménagement de la ZAC des Oiseaux.

En 2020, 8 lots ont été vendus. Il reste 3 lots à vendre.

Madame Nelly FOURQUET s'interroge sur les moyens possibles à engager par la commune afin d'aider les commerces et les associations suite à l'arrêt de leur activité pendant le confinement.

Madame Le Maire indique que Centre Morbihan Communauté travaille actuellement sur ce sujet avec notamment le « pass commerce artisanat » et également des mesures liées à la fiscalité des entreprises.

Pour ce qui est des associations, Monsieur Laurent HAMON, adjoint à la vie associative, qui les a rencontrées indique qu'elles ressentent plus un impact sur leur pratique que des difficultés financières pour le moment.

Vœux : Pas de cérémonie de vœux du Maire en raison de la crise sanitaire.